

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE MOUTHIERS-SUR-BOËME

8, place du champ de foire

16440-MOUTHIERS-SUR-BOËME

tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38

mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :

D_2023_7_10

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Objet : Evolution du projet de développement de la crèche
Les P'tits Loups

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 08 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Date de convocation du : 01 Septembre 2023

Présents : Monsieur BARBE Hugues, Monsieur CARTERET Michel, Madame L'HOMME Michèle, Madame LOUVIÉ Catherine, Monsieur PONTINI Daniel, Monsieur RABSKI Jean, Madame RELET Graziella, Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur CAPLOT Serge, Monsieur FOUCHE Joël, Madame VERGNAUD Isabelle, Monsieur NOËL Frédéric, Madame ALIX Florence, Madame LALANDRE Sophie, Madame GIRAUD Isabelle, Monsieur NICOLEAU Thierry

Pouvoirs :

Madame GANNE Julie a donné pouvoir à Madame RELET Graziella
Madame RENARD Annie a donné pouvoir à Monsieur REVEREAULT Jean

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame GANNE Julie, Madame RENARD Annie, Monsieur FOURNIER Jean Luc

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Monsieur le Maire présente :

1/ Le retour du RDV avec la CAF en juillet, suite au courrier informant que nous ne ferons pas aboutir le projet de + 10 places de halte-garderie compte tenu du contexte financier d'ici sept 2024.

Cf délibération du 7 07 2023 du conseil municipal.

La CAF informe que la demande d'acompte de la subvention initiale inscrite sur des fonds CAF de développement de 344 000€ ne sera pas versée pour le moment. Elle demande de co-travailler les différents scénarios et étudier un nouveau scénario intégrant du développement (passage à 55 places).

La non réalisation des nouvelles places modifie l'appel des fonds et réoriente le dossier vers des fonds de maintien des équipements. Cela nécessite alors que le dossier soit réorienté et conduirait, sous réserve de la commission, à une subvention revue à 200 000€.

2/ Les différents scénarios de développement possibles étudiés avec la CAF et la PMI lors du rendez-vous du 7 09 2023 sont :

- Scénario à 55 places = + 10%
- Scénario crèche familiale à 50 places + 10 places micro-crèche
- Scénario crèche collective à 59 places

Re-pointage fait de l'application du décret et ETP nécessaire sur chaque scénario

3/ Scénarios financiers avec solde prévisionnel à charge

Crèche familiale 50 places = 134k€

Crèche familiale 55 places = 134K€ soit (2 Assistantes Maternelles à recruter pour 5 places en +)

Crèche familiale 50 places + 10 micro-crèches = 140K€ soit (2 mi-temps CAP petite enfance et auxiliaire pour 2 j / sem)

Crèche collective 59 places = 159k€ soit (2 mi-temps CAP petite enfance, auxiliaire et 1 direction adjointe)

AR Prefecture

016-211602362-20230908-D_2023_7_10-DE
Reçu le 18/09/2023

4/ Proposition développement à 55 places :

Cette solution permettrait de garder l'accès au fond développement au prorata des 55 places et non 60.

Cela nécessite d'avoir un développement de 2 assistantes maternelles avant sept 2024.
La CAF doit nous confirmer si un acompte sera versé en attendant sept 2024.

NB : si le recrutement des 2 nouvelles assistantes maternelles n'est pas effectif en sept 2024, nous ne bénéficierons pas de la subvention. Le dossier passera devant une commission sur le fond de modernisation avec une subvention d'investissement potentielle de 200 K€.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité DECIDE de réorienter le projet vers un développement à 55 places de la crèche familiale actuelle.

Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 08/09/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

**Le Maire,
Michel CARTERET**

